



CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
Procès-Verbal

SEANCE du 17 juin 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2021

Compte rendu affiché le 21 juin 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élue : Madame Gwendoline CHALON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, LOTISSIER Marc, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre, GAYET Véronique, LOISON Thierry.

Membres excusés : DELORME Marie-Joëlle (pouvoir à Isabelle LOTISSIER) - SOLEYMIEUX Géraldine (pouvoir à Marielle SERAILLE) - GIRAUD Alain – BONNET Fabrice.

• **Validation du Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux rue Grange Thival,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour présenter ce dossier.

Cette présentation fait suite à la réunion publique et aux présentations au Conseil Municipal. Il présente une estimation des travaux qui ne concerne que la rue Grange Thival avec une tranche conditionnelle pour le carrefour Montée des Saignes, et une option pour les pergolas. Le montant de la tranche ferme 209 782 € HT, pour la tranche conditionnelle : 54 769 € HT et pour l'option : 13 500 € HT.

Monsieur Yvan SIMON présente un tableau récapitulatif sur les montants des travaux et des honoraires. Le budget primitif pour cette opération a été voté à 384 000 € TTC.

Les estimations des travaux et les honoraires pour la tranche ferme sont à 300 009.70 € TTC, et la totalité des tranches fermes, conditionnelles et option et honoraires passent dans le budget prévu.

Monsieur Marc LOTISSIER demande si la réunion publique a généré des remarques qui ont provoqué des modifications du projet.

Monsieur Yvan SIMON expose que des travaux au carrefour avec la Montée des Saignes sont envisagés, des aménagements du stationnement de type arrêt minute peuvent être prévus sur la partie haute de la rue Grange Thival, les places de stationnement envisagées en face des garages seront aussi vues lors des travaux, la résine sur les trottoirs est en discussion avec un grenailage des enrobés. Monsieur Yvan SIMON expose que différents traitements de surface pourront être proposés en option par les entreprises. Monsieur le Maire demande de mettre en option un béton désactivé afin que les entreprises le chiffrent.

Pour les critères d'attribution du marché, ont été retenus le prix (50%) et la valeur technique (sécurité du chantier, effectif...) (40%) et phasage et planning (10%). En cas de validation, la consultation des entreprises partira en fin de mois, avec un délai de réponse fin juillet, puis une analyse des offres fin août, puis un démarrage de chantier en octobre.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre recommandée avec accusé de réception de 10 riverains concernant les aménagements prévus. Ce courrier reconnaît l'utilité des travaux pour la circulation piétonne mais remarque un problème de sécurité avec une vitesse excessive et le passage de camions dans cette rue et soulève aussi que l'installation des pergolas ne semble pas utile. Madame Gwendoline CHALON expose qu'il s'agit d'une rue plein sud où il fait très chaud, il faut trouver un moyen de végétaliser la rue afin de pouvoir y faire baisser la température. Monsieur Thierry Loison demande la hauteur des pergolas : environ 3 mètres. Madame Odile VERMARE comprend les riverains sur ce point avec les cuisines et les séjours au rez-de-chaussée. Monsieur le Maire expose que si 10 riverains ne souhaitent pas cet aménagement, il faut le supprimer et il propose de prévoir un aménagement paysager à la place.

- **Charte de fonctionnement de l'Espace Jeunes,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Ce dernier présente la charte de fonctionnement de l'Espace Jeunes élaborée par la commission Jeunes. Le local de la MJC sera ouvert dès le 28 juin et jusqu'en octobre 2021 aux 13-17 ans, la charte sera envoyée pour qu'ils la signent et s'engagent à respecter ce local.

Madame Marielle SERAILLE explique que cette charte a été travaillée avec des jeunes, avec les jours et horaires d'ouverture du local. La MJC est partenaire de cette charte. L'accès est réservé aux jeunes Saint Laurentais adhérents à la MJC. Les règles de vie sont clairement expliquées.

La charte sera revue sur certains points et envoyée à une trentaine de jeunes.

Monsieur le Maire demande la validation du Conseil Municipal et remercie la commission pour le travail effectué.

- **Convention de mise à disposition de la Station d'Épuration à la CCMDL,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il explique que la commission assainissement de la CCMDL a travaillé pour uniformiser la gestion des stations d'épuration et des réseaux pour avoir des coûts prévisibles. Une consultation pour 2022 sera lancée pour une délégation de service public pour la gestion des stations d'épuration et des réseaux sur les 32 communes du territoire. La CCMDL demande aux communes quel mode de gestion elle souhaite. Pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset, plus rien n'était géré directement par le personnel communal à la station mais certaines communes souhaitaient garder des prestations. Monsieur Pierre VARLIETTE expose qu'il a participé aux réunions de la commission d'assainissement en tant que vice-président de la CCMDL. Il explique que les plus petites communes souhaitent continuer à faire intervenir leur personnel dans leurs stations et que ce personnel soit rémunéré par le gestionnaire afin de conserver une rémunération. Mais il y a un risque avec le délégataire en cas de problème et de définition des responsabilités en cas d'incident.

Monsieur Yves PERALDO demande si la commune ne devra pas être obligée de séparer les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Monsieur Yvan SIMON expose que la commune a engagé un schéma directeur d'assainissement et ce document permet de sectoriser les travaux à engager mais que tout ne pourra pas être fait.

- **Réflexion sur le projet de construction du futur bâtiment du pôle culturel,**

Monsieur le Maire expose que les travaux de démolition avancent et qu'ils devraient être terminés mi-juillet 2021. Aujourd'hui, il souhaite lancer une réflexion sur le devenir de cette parcelle et la reconstruction d'un bâtiment intégrant le pôle culturel et des logements en accession à la propriété. Le projet serait de demander à un promoteur de construire le bâtiment et ensuite de racheter l'espace culturel. Des contacts ont été pris avec ARB, société dont le gérant est Monsieur Alain BADOIL, afin de lui présenter les souhaits pour cette construction. Une première étude financière et des esquisses ont été effectuées. Cela a démontré que le premier projet n'était pas viable en raison de l'absence de parkings. Avec le cahier des charges établi par ARB, l'architecte a de nouveau travaillé afin de trouver des stationnements mais aussi une surface commerciale ou l'Office du Tourisme, un pôle culturel (bibliothèque et comité d'animation) à l'étage tout comme les logements.

Monsieur le Maire distribue des dossiers de plans présentant une nouvelle esquisse pour ce projet. Il souhaite présenter des éléments de réflexion afin que la décision finale soit prise lors du prochain conseil municipal.

Au rez-de-chaussée, un local de 70 m² (commerce ou office du Tourisme) et un espace pour 7 places de parking.

Au 1^{er} étage avec une entrée indépendante, un local de 263 m² pour le pôle culturel.

Au deuxième étage des logements (sept T3 et T4 et un T2).

Les documents de travail présentés sont confidentiels.

Madame Odile VERMARE expose que la bibliothèque souhaitait une meilleure visibilité et donc un rez-de-chaussée et demande si la concertation a eu lieu avec les deux associations. Monsieur le Maire répond que le Conseil Municipal doit d'abord s'approprier le projet avant une présentation.

Madame Gwendoline CHALON demande à quelle hauteur sera le futur bâtiment. Monsieur le Maire répond qu'il sera de la même hauteur que le bâtiment du Restaurant Patrizia et Jean-François.

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI pense que le projet présenté et son allure futuriste est décalé pour un projet culturel.

Madame Odile VERMARE demande si l'Office du Tourisme sera toujours à Saint Laurent de Chamousset. Monsieur le Maire la rassure sur ce point.

Monsieur Thierry LOISON expose que la commission économie trouve essentielle que le rez-de-chaussée soit dédié au commerce. Pour l'Office du Tourisme, l'emplacement Place du Plâtre semble bon.

Madame Isabelle LOTISSIER demande si le bâtiment aura deux entrées. Monsieur le Maire souhaite bien préciser que le document n'est qu'une esquisse et qu'il faudra travailler les coûts et les occupations et aménagements de l'espace.

- **Gestions et utilisations des salles communales,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Isabelle LOTISSIER. Elle présente le travail de la commission gestion des salles au sujet des tarifs de location des salles communales.

La salle Suzanne Fougerouse sera désormais gérée par la commune directement.

Les locations et état des lieux du restaurant scolaire et du mille-club sont gérés par Sylvie PONCET.

Elle présente les modifications des tarifs notamment pour le mille-club et la salle Suzanne Fougerouse. L'ouverture de cette salle à la location est réservée uniquement aux saint laurentais.

Le Conseil Municipal valide ces propositions qui seront appliquées au 1^{er} septembre 2021.

Monsieur le Maire propose une communication sur ce point à la rentrée dans la lettre d'information.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Monsieur Roger MAZARD présente l'avancement des travaux de la salle polyvalente : le démontage du plafond est en cours. Une réunion a eu lieu pour l'électricité car de nombreuses non-conformités ont été détectées au démontage et un devis a été demandé pour l'ensemble des mises aux normes nécessaires. Il évoque aussi le marché pour la Place Neuve et la nécessité d'alimenter la bascule.

Il demande aussi pour intervenir à la halte-garderie pour l'alarme incendie.

Monsieur Ludovic CARRET explique que la grue est arrivée sur le chantier de la Salle Polyvalente et les actions du désamianteur. Il évoque l'avenant conséquent pour le renfort des poteaux. Monsieur le Maire intervient et précise que cet avenant n'est pas acceptable et doit rencontrer l'architecte à ce sujet.

Madame Sandrine BOINON expose que la commission communication travaille sur la lettre d'information qui aura une nouvelle présentation et les fichiers seront déposés en mairie à partir du 28 juin 2021. Pour la charte graphique, le site internet peut évoluer au niveau notamment du graphisme et de l'ergonomie. Une présentation pourra être faite au mois de juillet. Des photographies ont été commandées à Sylvie OLLON, pour illustrer le site.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'intégration des communes de Chambost-Longessaigne et de Villechenève au SIVOS.

Madame Isabelle LOTISSIER expose que la réunion pour le planning des salles a été organisée et que des activités ont été déplacées du fait des travaux à la salle polyvalente (dojo, salle psychomotricité ou mille-club), ou se dérouleront dehors. Elle annonce des nouvelles activités de la MJC (danse couple, lata-yoga, et zumba).

Pour le fleurissement, la commune a été inscrite à Villes et Villages fleuris avec la thématique d'obtenir la première fleur.

La sortie fleurissement sera organisée le 11 septembre 2021 avec les bénévoles.

Une table de ping-pong en béton sera installée au parc public très prochainement.

Il faut réfléchir à des jeux d'enfants à installer au parc public pour les enfants en bas âge.

La vogue aura lieu samedi 10 juillet, dimanche 11 juillet, mardi 13 juillet et mercredi 14 juillet 2021 et sera organisée par les jeunes de la MJC. Il y aura une buvette tous les soirs et des bals uniquement deux soirs.

Des décorations sur le rond-point seront posées très prochainement.

La commission association continue ses rencontres avec les associations saint laurentaises (Etais et Croix-Rouge, le club Amitié Détente).

Madame Yvette BRETONNIER présente une évolution des tarifs pour les repas au restaurant scolaire : 4.35 € pour les maternelles et primaires et 4.50 € pour les collégiens, 9 € pour le repas adulte, et 7 € pour le repas exceptionnel (sans inscription préalable).

Monsieur le Maire précise que cette augmentation est contenue, la commission ne pouvait pas proposer le maintien des coûts car le déséquilibre est réel et sera pris en charge par la commune. Madame Véronique GAYET intervient car elle trouve que la crise sanitaire a durement éprouvé des familles sur le secteur et que par solidarité il aurait été préférable de ne pas augmenter les tarifs. Monsieur Marc LOTISSIER évoque une année particulière pour la gestion. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter sur ce point. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Elle informe le Conseil Municipal que la Maison Familiale va occuper le restaurant scolaire pour la fabrication et les services des repas des enfants du centre de loisirs.

La commission scolaire a participé au dernier conseil d'école et annonce l'arrivée de deux nouvelles institutrices Magalie COQUET et Valérie BLANCHARD. Malgré la crise sanitaire, les enfants ont pu participer à des activités. Pour la rentrée, la prévision est de 93 élèves.

Pour la vogue, le Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais organise un concours de boules traditionnelles et de boules carrées, et la paëlla.

Monsieur Yvan SIMON fait le point sur les travaux de démolition de la maison SARRAZIN et sur le projet du centre technique municipal avec la présentation d'une première estimation des travaux.

Il fait le point sur les travaux des services techniques avec du désherbage en cours, la fin des travaux du plateau sportif et de la clôture du poulailler.

Monsieur Ludovic CARRET présente la réception des travaux du local associatif de la Batie. Et rend compte de la réunion du marché aux veaux en présence du vice-président de la Région Auvergne Rhône Alpes, et de nombreuses personnalités et des demandes au sujet de la communication de la part des élus et des membres de l'association. Il propose de demander au syndicat agricole d'organiser de nouveau la Foire d'août. Pour le poulailler, il sera installé dans la semaine prochaine.

Monsieur Thierry LOISON rend compte des travaux de la commission commerce et notamment la rencontre de deux futures commerçantes dans le domaine de la puériculture d'occasion. Pour le PMU, des pistes sont explorées. Il rend compte de la demande de BRIN DE FOLIE pour trouver des locaux plus grands ou au moins aménager son local actuel (suppression des radiateurs actuels trop imposants).

Il explique les prospections sur les locaux commerciaux et précise accompagner Christophe VARLIETTE avec BURGER d'ICI pour une installation rue Cour Denis.

Il expose que l'Atelier FRENAY cherche un atelier d'une quarantaine de mètres carrés. Et la présentation du dossier pour le magasin de GAYET BLAD en CCMDL.

Madame Odile VERMARE rend compte de l'animation du marché de Pentecôte avec beaucoup de monde et 17 paniers garnis mis en jeu avec un quizz. La Banda l'Étincelle a très bien animée cette matinée et apportée une ambiance festive. Elle remercie Sandrine BOINON et les membres de la commission pour leur participation à cette journée.

Elle rend compte de la réunion avec Romain JOUREAU, ASVP. Elle présente des devis de logiciels pour la gestion du marché qui seront présentés le 5 juillet 2021.

Le règlement du marché est terminé et devra être discuté en conseil municipal prochainement.

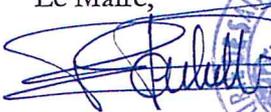
- **Questions diverses.**

Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI propose de remettre en avant le côté « Fête Nationale » du 14 juillet avec un salut au drapeau, une Marseillaise... Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. Si la Banda l'Étincelle peut le faire, cela peut être mis en place. Monsieur le Maire charge Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI de s'occuper de cela.

Monsieur Marc LOTISSIER rend compte de la réunion de la commission urbanisme, transport, ayant eu lieu salle Suzanne Fougerouse : Travail sur PIG avec une aide pour les propriétaires occupants de 122 logements indignes. Et sur d'une étude sur les mobilités durables sur certaines communes.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 23h30.

Le Maire,



P. VARLIETTE